



La filière ABIBAC

Un seul examen pour un double diplôme

En 1994, dans le cadre du traité de coopération franco-allemande, a été mis en place un dispositif permettant la délivrance simultanée de l'**ABITUR** – Allgemeine Hochschulreife – et du **BACCALAUREAT** français. L'**ABIBAC** est la section franco-allemande préparant à ce double diplôme.

Le contenu des programmes en allemand et en histoire-géographie fait l'objet d'une convention entre les gouvernements français et allemands. Les autres disciplines suivent les programmes nationaux français. L'obtention de l'ABIBAC permet l'accès aux universités allemandes sans avoir à passer de test de langue.

Un atout réel dans le cadre européen

De plus en plus d'universités, d'écoles d'ingénieurs et d'instituts d'études supérieures proposent des cursus binationaux et travaillent en partenariat avec des universités allemandes dans le cadre de l'Université franco-allemande (UFA). Les formations à vocation européennes sont en pleine expansion : droit, sciences-politiques, sciences-économiques, journalisme, secteur bancaire, chimie etc... Rappelons que l'Allemagne est le premier partenaire commercial de la France, que 95 millions de personnes parlent allemand en Europe et que les entreprises souffrent de la rareté des candidats au profil bilingue allemand.

Un cursus destiné à des élèves motivés

Cette section s'adresse principalement à des élèves motivés par l'étude de l'allemand, de la littérature et de la civilisation allemande. Un très bon niveau linguistique est exigé, car à l'enseignement de l'allemand s'ajoute la totalité des cours d'histoire-géographie dispensés en allemand.

Peuvent être candidats les élèves de bon niveau en allemand LV1, ou de très bon niveau en allemand LV2.

Des enseignements organisés autour de l'allemand et de l'histoire-géographie

L'enseignement en section ABIBAC est conforme aux programmes du Baccalauréat. Les différences avec un cursus ordinaire portent uniquement sur l'enseignement de l'allemand dont l'horaire est majoré, et sur l'enseignement de l'histoire-géographie assuré entièrement en allemand.

En Terminale, les élèves passent les épreuves du baccalauréat français. Seuls l'allemand et l'histoire-géographie font l'objet d'épreuves spécifiques. Ces disciplines sont évaluées par des jurys français et allemands, afin d'être prises en compte pour le diplôme français et allemand.

Il est possible de réussir le Baccalauréat sans obtenir l'ABITUR, mais l'inverse n'est pas possible.

Les atouts du lycée Clemenceau

Le lycée Clemenceau a une expérience ancienne de l'enseignement de l'allemand avec une section européenne qui débute dès la 6^e. Cela a permis au cours des années de conclure des jumelages avec trois établissements allemands différents, à Heidelberg, Munich et Flörsheim Un 4^e jumelage vient de se conclure à Fribourg pour la section ABIBAC.

Ces relations multiples avec nos amis allemands permettent, tous les ans, à nos élèves de séjourner en Allemagne dans le cadre d'échanges encadrés par leurs professeurs. La plupart des élèves de cette section entreprennent également, à partir du mois d'avril, des échanges individuels de 2 à 6 mois qui sont suivis par l'accueil, pendant l'année scolaire de 1^{re}, de leurs correspondants au lycée.

Le lycée Clemenceau est situé à proximité de la gare de Montpellier. Il ne dispose pas d'internat, mais peut faire admettre quelques élèves à l'internat du lycée Mermoz ou de la cité scolaire Françoise Combes de Montpellier.

Admission

L'admission est prononcée après l'étude d'un dossier d'inscription composé d'une lettre de motivation de l'élève et des bulletins scolaires de 3^e. Le dossier est à télécharger sur l'ENT du lycée au printemps précédent la rentrée scolaire.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA FILIERE ABIBAC

L'ABIBAC n'est pas un diplôme binational, mais se décompose bien en deux diplômes attribués respectivement par l'Allemagne et la France selon des procédures distinctes.

Les épreuves passées par les élèves comptent pour les deux diplômes, à l'exception de l'oral d'allemand (dernière épreuve) qui ne compte que pour l'ABITUR.

Le tronc commun (en langue française)

À l'exception de la LV1 et de l'histoire-géographie, le candidat à l'ABIBAC passe les mêmes épreuves (philosophie, mathématiques, sciences, LV2...) que ses camarades non-ABIBAC.

Les épreuves spécifiques ABIBAC (en langue allemande)

- Epreuve écrite d'histoire-géographie (5h) : elle compte pour l'Abitur et le Bac ;
- Epreuve écrite de Langue et Littérature (5h) : elle compte pour l'Abitur et le Bac ;
- Epreuve orale de Langue et Littérature (30 min de préparation, 30 min de passage) : elle ne compte que pour l'Abitur (condition : avoir eu son Baccalauréat).

La prise en compte des épreuves pour le Baccalauréat

- Pour l'histoire-géographie, les copies sont corrigées par un professeur ABIBAC d'une autre académie selon des critères en vigueur partout en France. Elles sont notées sur 20.
- Pour la LV1, les copies de l'écrit de Langue et Littérature sont corrigées par un professeur d'allemand extérieur au lycée qui évalue le niveau en LV1 de la copie d'après une grille spécifique.

La prise en compte des épreuves pour l'Abitur

Les écrits spécifiques ABIBAC sont corrigés cette fois-ci par les professeurs ayant encadré la classe (c'est ainsi en Allemagne) avec une double correction. Les notes définitives sont arrêtées par un jury présidé par un chargé de mission qui vient d'Allemagne à cet effet.

L'histoire-géographie est évaluée sur 30 points qui se décomposent en 15 points pour la composition faite le jour de l'épreuve écrite (1^{re} partie de l'épreuve), et 15 points de contrôle continu. Ce contrôle continu est la moyenne de deux notes obtenues pendant l'année scolaire lors d'évaluations qui portaient sur la matière de la 2^e partie de l'épreuve.

L'écrit et l'oral de Langue et Littérature sont respectivement évalués sur 15 points.

Le tout donne une note sur 60 points.

Le candidat échoue à l'Abitur s'il a moins de 20 points. À plus de 20 points, il réussit l'Abitur à condition d'avoir obtenu son Baccalauréat.

N.B. : Un 5/15 dans le système allemand équivaut à un 10/20 dans le système français.

Nous établissons pour chaque lauréat une note pour les épreuves en allemand sur l'échelle de 1 à 6 en vigueur en Allemagne.

N.B. : en Allemagne, 1 est la meilleure note, 6 est la note la plus basse.

Ensuite, on convertit la moyenne obtenue par le candidat au Baccalauréat (par exemple 14,5/20) en note allemande sur l'échelle de 1 à 6.

La note obtenue à l'Abitur est la moyenne entre :

- la moyenne obtenue au Bac (convertie dans le système allemand)
- et**
- la moyenne obtenue aux épreuves spécifiques ABIBAC